

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 AVRIL 2017 À 21 H 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Étaient présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, TABARLY, SOULIE, ARMAND, BUADES, BASSE, LARRIEU, COMBRES, STEIN

Absents excusés :

MM. LESCURE, GILES, GRIMAL, DEBAYLES

Secrétaire de séance :

MME CÔME Patricia

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des quatre taxes (8 voix pour le maintien, 3 voix pour l'augmentation).

- Taxe d'habitation	14,18 %
- Taxe foncière bâti	13,18 %
- Taxe foncière non bâti	81,60 %
- Taux CPE	25,30 %

Le produit fiscal attendu 2017 est de 220 660 €.

TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le programme des travaux voirie 2017, sur les 4 entreprises consultées, les 4 ont remis une offre. Il précise également que le Conseil Départemental attribue une subvention annuelle de 12 470 € pour la voirie communale prise en charge 2017.

Suite à l'ouverture des plis le 3 avril 2017 et à l'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- DIT que l'entreprise MALET (présentant la meilleure offre) est retenue pour les travaux de voirie 2017 pour un montant total de 39 986,00 € H.T.,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

PROJET DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE 1^{ÈRE} TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de travaux d'aménagement du village établi par l'équipe BOISSIERES Architecte et GETUDE bureau d'études VRD qui consiste à rénover les revêtements au sol de 6 rues au centre ancien du village, avec pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs du village et de renforcer l'identité et les atouts architecturaux de Bruniquel a été approuvé et plusieurs subventions sollicitées lors de la réunion du 19 janvier 2017. Il informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser deux tranches pour cette opération.

La 1^{ère} tranche consistera à la réfection de 3 rues : rue de l'hôpital, rue du Barry d'Albi et rue d'Albi. Le coût estimatif des travaux de la 1^{ère} tranche s'élève à 275 084,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la 1^{ère} tranche de travaux,

- SOLLICITE une subvention de la Région au taux maximum pour cette tranche de travaux,

- APPROUVE le plan de financement suivant pour cette tranche :

Etat 40 %	110 033 €
Conseil Départemental 20 % (sur la base de 180000 €)	36 000 €
Conseil Régional 20 %	55 016 €
TIL Réserve Parlementaire	<u>10 000 €</u>
Total subventions	211 049 €
Part de la Commune	64 035 €
(Autofinancement 38 035 € et emprunt 26 000 €)	
Soit un total de	275 084 € H.T.

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents conséquences des présentes.

ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN SITUÉ AU DROIT DE LA PARCELLE E N° 586 ET ENTRE LES PARCELLES E N° 585 ET UNE PARTIE DE LA E N° 583 AU PROFIT DE Mme OLIE PATRICIA ET M. COUGOULOU PATRICE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Mme OLIE Patricia et M. COUGOULOU Patrice domiciliés à la Borie Longue d'acquérir une partie du chemin situé au droit de la parcelle E n° 586 et entre les parcelles E n° 585 et une partie de la E n° 583. Ce chemin passe au ras de leurs fenêtres. Les parcelles E n° 586, E n° 585 et E n° 583 sont accessibles par le chemin rural de la Borie Longue.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ALIENER une partie du chemin situé au droit de la parcelle E n° 586 et entre les parcelles E n° 585 et une partie de la E n° 583 au profit de Mme OLIE Patricia et M. COUGOULOU Patrice,

- QUE LES FRAIS inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,

- DE RÉALISER une enquête publique par un commissaire enquêteur,

- DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2017 À 21 H 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Etaient présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, TABARLY, SOULIE, ARMAND, BASSE, GRIMAL, DEBAYLES, LARRIEU, STEIN, COMBRES

Absents excusés :

MM. LESCURE, GILES, BUADES

Secrétaire de séance :

M. TABARLY Marc

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

Le Conseil Municipal, vu le résultat de l'exercice 2016 :

- Fonctionnement	163 180, 94 €
- Investissement	103 154, 23 €

DECIDE :

- D'AFFECTER à la section d'investissement (compte 1068) : 163 180, 94 €

BUDGET 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal présents, le budget 2017 équilibré comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 772 139,00 €

Recettes : 772 139,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 930 752,00 €

Recettes : 930 752,00 €

Le budget 2017 équilibré, ainsi présenté par Monsieur le Maire, est approuvé par délibération et à l'unanimité des membres présents.